

CABINET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES *DRH*

DECISION N° 022 /2024/MEPST/CAB/SG/DRH
portant mise à disposition des enseignants fonctionnaires
du deuxième cycle du secondaire

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET TECHNIQUE

Vu l'ordonnance n° 16 du 6 mai 1975, portant réforme de l'enseignement au Togo ;
Vu le décret n° 67-22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnel ;
Vu le décret n° 2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;
Vu le décret n° 2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;
Vu le décret n° 2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n° 2020-080/PR du 1^{er} octobre 2020 portant composition du Gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;
Vu l'arrêté n° 087/MEPSA/CAB/SG du 26 août 2010 portant organisation interne du ministère des enseignements primaire, secondaire et de l'alphabétisation ;
Vu l'arrêté interministériel n° 1945/MFPTDS/MEPSTA du 20 juin 2023 portant ouverture d'un concours national de recrutement de fonctionnaires enseignants du préscolaire, primaire et du secondaire général, technique et professionnel pour le compte du Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et Technique ;
Vu l'arrêté n° 0716/MFPTDS du 02 mars 2024 portant publication de la liste des candidats déclarés admis au concours national de recrutement de fonctionnaires enseignants du préscolaire, primaire et du secondaire général, technique et professionnel, session du 02 septembre 2023 ;
Considérant les nécessités de service :

DECIDE :

Article 1^{er} : Les enseignants fonctionnaires ci-après, relevant du premier cycle du secondaire, admis au concours national de recrutement de fonctionnaires enseignants, session du 02 septembre 2023, pour le compte du Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire et Technique, sont mis à la disposition de l'enseignement technique et de la formation professionnelle :

DEUXIEME CYCLE DU SECONDAIRE

DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION – GRAND LOME	
ANGLAIS	
N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS
1	DAKLA Eya

HG/ECM	
N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS
1	BOUYO Mawilani
2	DOSSE Komi
DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION MARITIME	
ANGLAIS	
N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS
1	KADAMLA Essomana
2	TIKPAMBE Sapakou
HG/ECM	
N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS
1	FOUSSENI Faïzou
DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION PLATEAUX-EST	
ANGLAIS	
N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS
1	ABDOULAYE Ibrahima
2	AGBODJALOU Yao
DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION CENTRALE	
HG/ECM	
N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS
1	AMANA Kondabalo
2	KPANTE Nadjombé
DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION SAVANES	
H-G/ECM	
N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS
1	DJIMONGOU Dambé
2	KAGNAYA Bèssè

Article 2 : La présente décision qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Lomé, le 05 MARS 2024

SIGNE

Prof. Dodzi Komla KOKOROKO

AMPLIATIONS :

CAB/MEPST
SG/MEPST
MEF
Ttes Dtions MEPST
MFPTDS
DGIPE

